

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

**Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et la République de Turquie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier**

L'accord entre l'Union européenne et la République de Turquie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la procédure prévue à l'article 24, paragraphe 2, dudit accord ayant été menée à son terme le 7 août 2014.

---